



**ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE
DE
L'UNION POUR LA MÉDITERRANÉE**



RECOMMANDATION

Déposé au nom du groupe de travail pour l'université euro-méditerranéenne (EMUNI)

Par
M^{me} Rodi Kratsa-Tsagaropoulou
Présidente du groupe de travail

Basé sur les propositions des rapporteur(e)s

- *M^{me} Rodi Kratsa-Tsagaropoulou, Présidente du groupe de travail pour l'EMUNI, vice-Présidente du Parlement européen*
- et*
- *M. Hamid Narjisse, vice-Président du groupe de travail pour l'EMUNI, Membre de la Chambre des Représentants marocaine et Président du groupe politique "Authenticité et Modernité"*

sur la «Coordination politique pour améliorer la connaissance et la compétitivité dans la région euro-méditerranéenne: perspectives et défis de l'EMUNI»

4 mars 2011

- Vu la recommandation de l'assemblée parlementaire euro-méditerranéenne sur "l'enseignement et l'évolution du capital humain dans les pays Euromed" (12 mars 2010);
- vu le livre vert sur l'espace européen de la recherche: nouvelles perspectives (Commission européenne, 4 avril 2007);
- vu la déclaration du Caire intitulée «Vers un espace euro-méditerranéen de l'enseignement supérieur et de la recherche», de la première conférence ministérielle euro-méditerranéenne sur l'enseignement supérieur et la recherche scientifique (Caire, 18 juin 2007);
- vu la résolution du Parlement européen du 23 septembre 2008 sur le processus de Bologne et la mobilité des étudiants;
- vu les conclusions du Conseil européen des 19 et 20 mars 2009, notamment la partie intitulée «Tirer le meilleur parti de la stratégie de Lisbonne renouvelée pour la croissance et l'emploi»;
- vu les conclusions du Conseil de l'Union européenne du 12 mai 2009 sur le cadre stratégique pour la coopération européenne dans le domaine de l'éducation et de la formation ("ET 2020"), qui souligne le rôle central que l'enseignement et la formation devraient assumer pour la réussite des défis auxquels l'Europe est confrontée, et le besoin d'investir efficacement dans le capital humain grâce aux systèmes d'enseignement et de formation;
- vu la déclaration commune du sommet de Paris pour la Méditerranée (Paris, 13 juillet 2008), qui a établi l'Union pour la Méditerranée;
- vu la déclaration de Marseille lors de la conférence euro-méditerranéenne des ministres des affaires étrangères (Marseille, 3-4 novembre 2008);
- vu la communication de la Commission européenne, du 2 avril 2009, intitulée "Un nouveau partenariat pour la modernisation des universités: le Forum européen pour le dialogue université-entreprise" (COM(2009)0158);

- vu le rapport du Parlement européen sur "Le dialogue université-entreprise: un nouveau partenariat pour la modernisation des universités" (29.3.2010);

A. considérant l'enseignement comme une priorité essentielle de la coopération euro-méditerranéenne et un investissement précieux dans le capital humain, pour encourager la proximité culturelle et le dialogue civil, réduire les disparités des deux côtés de la Méditerranée, renforcer la compétitivité ainsi que la cohésion sociale, économique et territoriale sur fond de développement durable;

B. considérant que la déclaration du Caire (18 juin 2007) établit le cadre, les principes directeurs et les objectifs généraux de la coopération euro-méditerranéenne dans l'enseignement supérieur, la recherche et le développement technologique;

C. considérant que la déclaration de Marseille présente l'université euro-méditerranéenne (EMUNI), inaugurée en Slovénie (Piran, 9 juin 2008), comme une étape importante vers la création de liens culturels et pédagogiques entre le nord et le sud de la Méditerranée, et que l'EMUNI devrait promouvoir la coopération dans l'enseignement supérieur, conformément aux objectifs du processus de Catane et de la déclaration du Caire;

D. considérant l'importance de l'université euro-méditerranéenne pour garantir l'efficacité du dialogue entre le nord et le sud, mais également pour promouvoir l'excellence et la compétitivité des universités de la région euro-méditerranéenne;

E. considérant que l'Union européenne soutient déjà des programmes dans le domaine de la coopération et de la mobilité entre les universités du nord et du sud de la Méditerranée, et que le réseau mis en place par l'EMUNI participe à la coordination et à l'amélioration de ces initiatives, ainsi qu'à la promotion d'une région équilibrée et attirante de la recherche et de l'excellence;

F. Notant que la déclaration conjointe du Sommet de Paris de juillet 2008 incluait l'Enseignement supérieur et la Recherche parmi les Priorités de l'Union pour la Méditerranée.

G. Sur base de l'engagement de la Fondation Anna Lindh à traiter, en priorité, les systèmes d'éducation dans la région Euro-Med afin de remplir l'écart et de défier le "Choc des ignorances" quand il s'agit de la connaissance mutuelle et la double perception entre les deux rives de la Méditerranée.

- 1) soutient fermement les objectifs de la déclaration de Marseille et l'engagement des pays Euromed à veiller tout particulièrement à continuer d'encourager la mobilité universitaire, de renforcer les mécanismes d'assurance-qualité et d'examiner les questions relatives à la reconnaissance des diplômes et des périodes d'études en vue d'adopter éventuellement des diplômes communs aux institutions des pays européens et méditerranéens;
- 2) adhère aux objectifs de l'acte de fondation de l'université euro-méditerranéenne, adopté lors de l'inauguration de l'EMUNI (Slovénie, Piran, 8 juin 2008), en présence de la présidence de l'Union européenne, du président du Parlement européen, du président de la Commission et du secrétaire général de la Ligue arabe;
- 3) se réjouit des progrès et de l'évolution dynamiques de l'EMUNI (141 établissements membres issus de 37 pays Euromed, en février 2011), et de la priorité accordée aux initiatives clés de l'UpM: la dépollution de la Méditerranée, les autoroutes maritimes et terrestres, la protection civile, les sources d'énergie alternatives (plan solaire méditerranéen) et l'initiative méditerranéenne de développement des entreprises; invite et encourage l'EMUNI à prendre toutes les mesures nécessaires afin d'offrir les connaissances et le potentiel humain nécessaires à la convergence et à l'intégration économique, et favorise une amélioration constante du niveau de l'enseignement;
- 4) constate cependant qu'en dépit des progrès enregistrés dans le domaine de la coopération, de nombreux objectifs d'EMUNI sont loin d'être remplis;
- 5) déplore que la deuxième conférence ministérielle euro-méditerranéenne sur l'enseignement supérieur et la recherche scientifique n'ait pas eu lieu, ainsi qu'initialement prévu, en

2010, et espère que la conférence aura lieu le plus rapidement possible en 2011, afin de donner l'impulsion nécessaire à une mise en œuvre plus efficace des mesures de coopération dans le secteur. L'organisation régulière de réunions politiques de haut niveau pourrait contribuer de manière efficace à la réussite des objectifs d'EMUNI, en particulier la coopération et l'excellence dans la région euro-méditerranéenne;

- 6) encourage les mesures prônées par la stratégie européenne pour l'enseignement et la formation (12 mai 2009), visant à renforcer la compétitivité, le niveau de qualité et l'attractivité de l'espace européen de l'enseignement supérieur, ainsi qu'à soutenir l'élaboration de politiques et les efforts de modernisation des pays méditerranéens partenaires;
- 7) partage la vision d'un espace européen de la recherche (4 avril 2007), et met en exergue la pertinence de ses objectifs pour toute la région euro-méditerranéenne. À cet égard, insiste sur l'importance d'assurer la mobilité des chercheurs pour le partage des connaissances, et de développer des infrastructures communes pour permettre l'apparition de centres et d'établissements de recherche européens et mondiaux;
- 8) souligne qu'il importe davantage de soutenir les interactions fondamentales entre la recherche, l'innovation dans l'enseignement supérieur et le marché du travail des deux côtés de la Méditerranée, au sein d'une économie mondialisée. Des efforts supplémentaires sont nécessaires afin de concevoir divers mécanismes capables de promouvoir ces domaines, par exemple des mesures d'incitation financière, des allocations budgétaires plus élevées, des partenariats privés et publics, une coordination renforcée et des orientations;
- 9) invite les pays méditerranéens partenaires à participer davantage aux programmes européens consacrés à ce secteur, à savoir le programme-cadre de recherche, Jean Monnet, Tempus, Erasmus Mundus et les fenêtres de coopération extérieure d'Erasmus Mundus, et encourage le rôle d'EMUNI dans la promotion de la coopération à cet égard;
- 10) rappelle qu'il importe que tous les partenaires euro-méditerranéens considèrent l'enseignement comme un

secteur prioritaire de leurs stratégies nationales, et accordent l'attention nécessaire à la mise en place d'établissements et aux mécanismes de soutien dans ce domaine. À cet égard, il favorise une utilisation accrue du TAIEX et du jumelage;

- 11) souligne le besoin d'allouer des fonds plus élevés du budget européen aux programmes d'enseignement au niveau national, ce grâce à l'instrument européen de voisinage et de partenariat et aux instruments horizontaux, dans le cadre d'accords bilatéraux et des projets de l'Union pour la Méditerranée dans ce domaine;
- 12) invite à fournir des efforts supplémentaires pour la mobilité des étudiants, des chercheurs et des enseignants, et incite les institutions européennes et les gouvernements des pays partenaires à préparer une proposition en faveur d'un système qui renforce la mobilité. Encourage la circulation des cerveaux tout en attirant l'attention sur le danger de la fuite de ces derniers;
- 13) invite à consolider la coopération entre le réseau méditerranéen des centres nationaux d'informations sur la reconnaissance des compétences (MERIC) et le réseau européen de centres nationaux d'informations sur la reconnaissance universitaire et la mobilité (réseau ENIC), afin de faciliter la reconnaissance des diplômes d'enseignement supérieur;
- 14) souhaite que les programmes européens soient mieux coordonnés et valorisés, la coopération entre les universités renforcée, que des progrès soient accomplis pour l'enseignement et la recherche dans les pays méditerranéens partenaires, et encourage les efforts d'EMUNI à cet égard;
- 15) préconise une coopération renforcée entre l'EMUNI et l'assemblée parlementaire de l'Union pour la Méditerranée, ainsi qu'avec le secrétariat de l'UpM, en vue de l'évaluation des objectifs dans le domaine de l'enseignement supérieur et des perspectives à venir;
- 16) Encourage la collaboration de l'EMUNI avec toutes les parties prenantes, organisations et/ou institutions, internationales, européennes et régionales ayant pour objectif le développement de l'Education, de la connaissance et de

l'apprentissage dans la région Euro-méditerranéenne, tels que le Centre de Marseille pour l'intégration en Méditerranée, initiative conjointe de la Banque Mondiale, de la Banque européenne d'investissements, de gouvernements de pays du Nord et du Sud de la Méditerranée et de la Ville de Marseille (France) ou la Fondation européenne pour la formation (ETF) agence de l'Union européenne basée à Turin (Italie).

- 17) reconnaît l'importance d'EMUNI en tant que groupe de réflexion universitaire dans la région euro-méditerranéenne et établissement d'enseignement supérieur au sein de l'Union pour la Méditerranée, et encourage à continuer de soutenir l'EMUNI, au niveau tant financier que du savoir-faire des partenaires euro-méditerranéens;
- 18) rappelle que des études complémentaires doivent être effectuées sur la dimension internationale du processus de Bologne, et qu'EMUNI pourrait y participer;
- 19) prône des échanges plus équilibrés entre le nord et le sud en ce qui concerne la promotion des activités d'EMUNI et la mobilité universitaire, notamment en organisant de nombreux événements dans les pays partenaires du sud de la Méditerranée;
- 20) souligne l'importance d'implanter différentes antennes EMUNI dans la région euro-méditerranéenne, ainsi que des observatoires euro-méditerranéens des études en partenariat avec les universités EMUNI, dans le but de conférer aux activités d'EMUNI davantage de valeur et d'efficacité;
- 21) souligne l'importance de faire évoluer et de renforcer l'EMUNI grâce à un soutien politique et économique au niveau national et européen afin d'assurer une promotion efficace de ses activités et d'atteindre ses objectifs;
- 22) insiste sur la nécessité pour l'EMUNI d'évaluer la diversité, la qualité, l'évolution des ressources humaines et les progrès de la recherche dans la région euro-méditerranéenne, et d'accorder la plus grande attention à la participation à ses activités des étudiants, enseignants et chercheurs issus des catégories socio-économiques les plus variées;
- 23) insiste sur l'importance d'une coopération continue d'EMUNI avec les centres et établissements internationaux

d'enseignement et de recherche du monde entier, fondée sur les échanges, les activités communes et les possibilités offertes par les nouvelles technologies.

- 24) Promeut, par une collaboration étroite avec la Fondation Anna Lindh, le dialogue des cultures comme facteur-clé et atout central pour forger et bâtir de nouveaux programmes d'éducation avec des apports différents et une logique de parité, de co-appropriation et une vision pour une destinée commune nourrie par des valeurs Méditerranéennes.
- 25) Souligne qu'il est impératif de mettre en place un mécanisme financier pour assurer le financement de programmes de recherche coopérative associant des scientifiques des rives sud et nord ainsi que des échanges de personnel des universités méditerranéennes, faculté et étudiants.